



Licencié à cause de ma collègue qui est passée en caisse avec la carte de fidélité d'une cliente ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 2 décembre 2015

Je me suis fait licencier à cause de ma collègue qui a passé une carte de fidélité qu'elle avait volée à la cliente et qui est passée avec la carte fidélité à ma caisse en me disant c'était à sa famille. Donc la cliente a vu qu'elle n'avait plus d'argent sur sa carte de fidélité. Le patron a trouvé et je me suis fait licencier car je n'aurais pas du accepter vu que c'était pas son nom.

Est-ce que je peux porte plainte contre ma collègue et demander des dommages et intérêts ?

Réponse :

[La mission](#) de notre association ne nous permet pas de répondre de manière précise à votre question.

Nous vous conseillons [de prendre contact](#) auprès des maisons de justice et du droit, ainsi que les centres départementaux d'accès au droit (CDAD) qui sont des organismes publics qui orientent et renseignent le public dans ses droits.

Des consultations gratuites d'avocats y sont dispensées. Il en existe sur tout le territoire. Des consultations gratuites d'avocats peuvent aussi être organisées dans les maires, ou dans les tribunaux d'instance ou les tribunaux de grande instance.